

HYÈRES

Les propriétaires de Giens incités à ravalement les façades

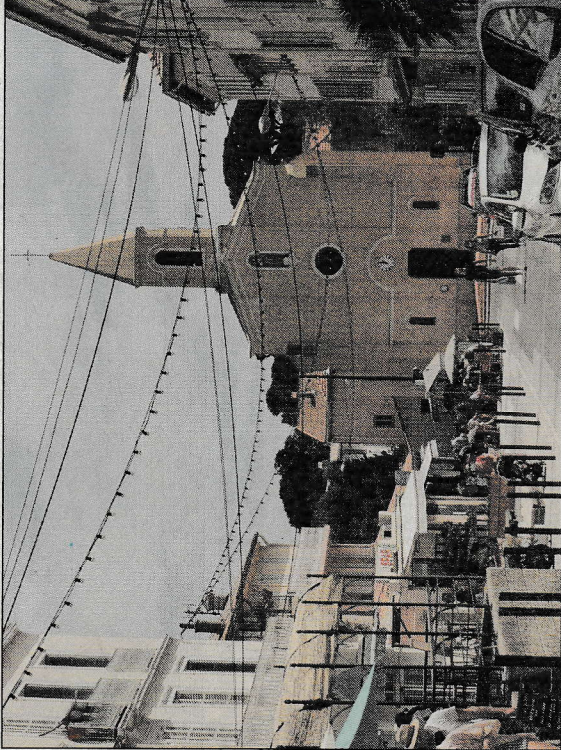
Après l'avenue Gambetta et le quartier de la Gare, le village de Giens s'inscrit dans un dispositif d'aide de requalification dans un périmètre défini. Il vient d'être présenté en conseil municipal.

Le village de Giens si cher aux Arbanais et à tous les amoureux de la presqu'île, va se refaire une beauté. Les travaux de réhabilitation de la place Saint-Pierre, engagés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, devraient démarrer dès le mois d'octobre. Étälé sur plusieurs mois, le chantier devrait être fini « avant l'été prochain », espère le maire Jean-Pierre Giran. « Dans le même temps, la ville lance l'opération de requalification de façades sur l'ensemble du cœur de Giens, c'est-à-dire la place Saint-Pierre, et l'ensemble du patrimoine bâti qui l'entoure », a-t-il annoncé lors de la séance publique du dernier conseil municipal. La société SAEM Var aménagement développement (VAD) a élaboré, sous la conduite de la ville, une proposition technique et financière du dispositif incitatif.

Subventionnés à hauteur de 50 %

« C'est un projet important puisque les personnes intéressées pourront être subventionnées à hauteur de 50 % pour leur réhabilitation », a précisé le premier magistrat. Le dispositif d'aides concerne ainsi « toutes les façades et retour de façades visibles de l'espace public (revêtement de façade tels que les enduits et badigeons, peintures minérales, etc.) et situés dans le périmètre de l'opération de requalification ».

Lequel secteur est localisé dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église Saint-Pierre de Giens, un monument classé et remarquable. « Il correspond au centre historique de la presqu'île de Giens et regroupe les façades les plus dégradées (pour la plupart construites avant 1920) », précise la ville. Cela représente près de 69 façades sur les 44 immeubles concernés. Les travaux préparatoi-



Le secteur de la campagne de ravalement incitative des façades correspond au centre historique de la presqu'île de Giens.

(Photo Laurent Martinat)

res sont également subventionnés (décroûtage, nettoyage, reprise de maçonnerie, échafaudages...). Le premier magistrat n'a pas caché son souhait qu'il y ait une large adhésion à cette campagne de ravalement dont le dispositif sera bientôt présenté aux Ar-

banais. Cette opération « permettra de valoriser encore davantage ce village », faisant partie des sites inscrits. Cette opération s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain commencé en 1994 dans le centre ancien puis étendu depuis 2019 en centre-ville, avenue Gambetta et le secteur de la gare. Le village de Giens est « une première » qui n'exclut pas la valorisation de locaux en pied d'immeubles éligibles au dispositif de demande d'aide (le plafond de travaux étant fixé à 4 000 euros). La préservation de la biodiversité, et notamment l'habitat naturel des martinets qui utilisent les cavités des façades pour nicher, demeure une priorité. On ne touchera donc pas aux trous de boullins qui seront conservés et adaptés.

CATHERINE PONTONE
cpontone@nicematin.fr

1. Le plafond de travaux est de 150 euros hors taxe par mètre carré de façade et retours de façades.